



HAL
open science

La mise en œuvre de l'intégration régionale en zones frontalières dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Poliny Ndong Beka

► To cite this version:

Poliny Ndong Beka. La mise en œuvre de l'intégration régionale en zones frontalières dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). L'Espace Politique, 2024, Frontières, ressources et espaces transfrontaliers dans les Afriques, 49-50 (1-2), <10.4000/11r66>. <hal-04597520>

HAL Id: hal-04597520

<https://hal.science/hal-04597520v1>

Submitted on 26 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

49-50 | 2023-1/2

Frontières, ressources et espaces transfrontaliers
dans les Afriques + Varia

La mise en œuvre de l'intégration régionale en zones frontalières dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Analyse et prospective entre la jonction Nord-Gabon et Sud-Cameroun

The implementation of regional integration in border areas in the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC): analysis and prospective between the North-Gabon and South-Cameroon junction

Poliny Ndong Beka II



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/11990>

DOI : 10.4000/11r66

ISSN : 1958-5500

Éditeur

Université de Reims Champagne-Ardenne

Ce document vous est fourni par Université de Reims Champagne-Ardenne



Référence électronique

Poliny Ndong Beka II, « La mise en œuvre de l'intégration régionale en zones frontalières dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) », *L'Espace Politique* [En ligne], 49-50 | 2023-1/2, mis en ligne le 01 mai 2024, consulté le 26 septembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/11990> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11r66>

Ce document a été généré automatiquement le 4 juin 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

La mise en œuvre de l'intégration régionale en zones frontalières dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Analyse et prospective entre la jonction Nord-Gabon et Sud-Cameroun

The implementation of regional integration in border areas in the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC): analysis and prospective between the North-Gabon and South-Cameroon junction

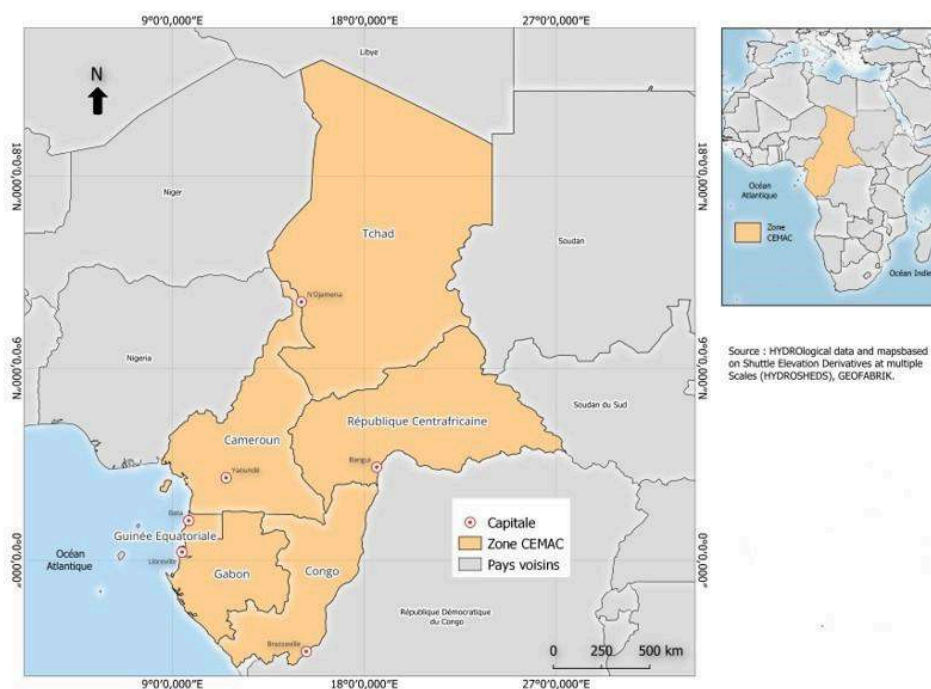
Poliny Ndong Beka II

Introduction

- 1 À l'exemple de l'Union européenne (UE), les processus d'intégration régionale se sont développés en Afrique depuis les années 1990. Durant cette décennie, « *une nouvelle génération d'organisations internationales y a vu le jour, traduisant [...] le désir d'intégration* » (Flaesch-Mougin, Lebullenger, 2010, p. 159). Elles renvoient généralement à des groupements économiques régionaux (Gbaguidi, 2013). C'est le cas de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) (cf. Carte 1).
- 2 Créée en 1994, la CEMAC est une Communauté Économique Régionale (CER). Cet espace intégré est composé du Cameroun, de la République du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad. La mission qu'elle poursuit est de parvenir à une intégration régionale dans tous les domaines (politique, économique, monétaire, financière, sécuritaire, scientifique, sociale, culturelle, etc.) en Afrique, et plus singulièrement entre ses États membres. Cette volonté politique reflète la notion d'intégration régionale qui désigne la création, l'accroissement et l'approfondissement

d'interactions entre des unités territoriales initialement distinctes, mais contiguës (Mareï, Richard, 2020, p. 64 ; Richard, 2014, p. 36). Dans le domaine économique, elle renvoie à un « processus par lequel deux ou plusieurs États décident, par des accords appropriés, de constituer un espace économique homogène, en mettant en œuvre des institutions et des mécanismes qui réduisent les obstacles aux échanges ou les disparités entre les économies » (Tsafack Nanfossi, Tamba, 2003).

Carte 1 : Pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

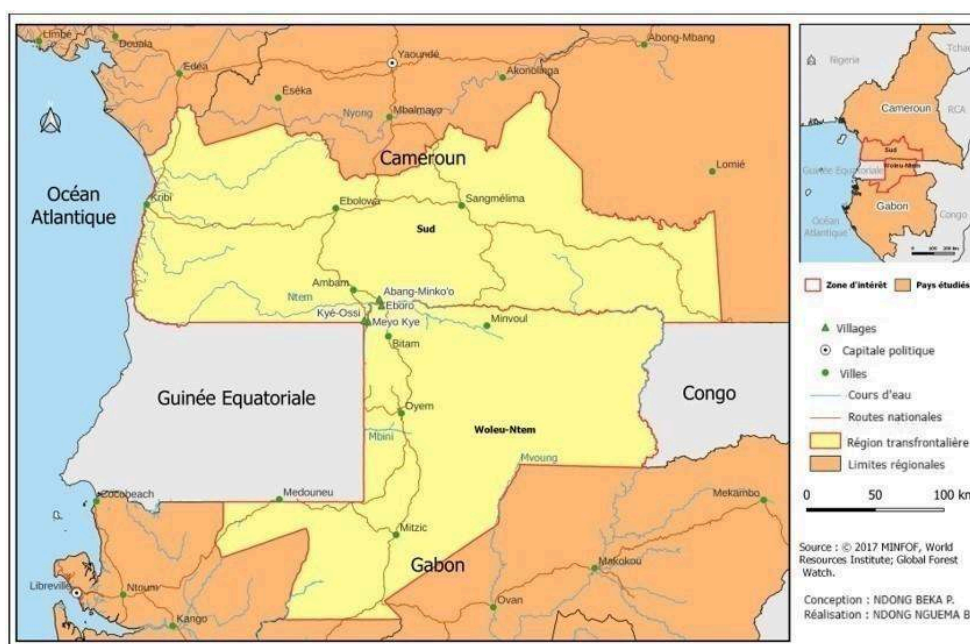


- 3 La construction de l'intégration régionale dans la CEMAC nécessite une intégration de l'ensemble des régions frontalières de la communauté. Cette condition se justifie parce qu'elles se situent le long d'une frontière, « ligne séparant deux États » (Cattaruzza, Monot, Paris, 2020, p. 11) et les frontières sont les bases d'une intégration régionale (Renard, 1997). Certes, les régions frontalières offrent un cadre favorable pour évaluer l'effectivité de l'intégration économique. Elles permettent également d'observer dans quelle mesure les populations frontalières s'approprient la régionalisation, ainsi que leur sentiment d'appartenance à un territoire commun. Ce processus aboutit à l'édification d'un espace sans frontières intérieures où les personnes, marchandises, services, capitaux, biens circulent librement. Sa mise en œuvre constitue un instrument essentiel par lequel s'accomplissent les politiques d'intégration régionale (Zogo Nkada, 2011).
- 4 Face à cette logique, la CEMAC instaure en 2005 un acte relatif à la libre circulation des personnes¹. La mise en application de ce principe communautaire est retardée en raison du rejet du Gabon et de la Guinée équatoriale, attribuable à trois constructions imaginaires : « l'invasion démographique, la spoliation économique et la perversion sociale associée à la délinquance d'origine étrangère » (Loungou, 2010). Pour y remédier, la CEMAC prend un nouvel acte additionnel en juin 2013² qui dispose que « la circulation des ressortissants des États membres de la CEMAC est libre sur l'ensemble de l'espace communautaire à partir du 1^{er} janvier 2014 » (article 1^{er} de l'Acte additionnel de la CEMAC).

Cette liberté de circulation des personnes s'entend comme la faculté qu'ont les citoyens des États membres à aller et venir au sein de l'espace communautaire, sans contraintes ni restrictions particulières. En réalité, elle renvoie à la faculté reconnue par les textes d'entrer sans visa dans un autre pays, pour une durée maximale de trois mois, avec pour document une carte nationale d'identité ou un passeport biométrique en cours de validité.

- 5 L'introduction de la mise en place de la libre circulation des personnes profite aux régions frontalières. Celle-ci stimule l'augmentation des échanges commerciaux transfrontaliers et ces flux commerciaux jouent un rôle déterminant dans le processus d'intégration territoriale (Bennafla, 2002a). Cela se manifeste par le renforcement des liens économiques et sociaux entre les régions limitrophes. L'intérêt de cette réflexion consiste à examiner si les régions frontalières du Nord-Gabon et celle du Sud-Cameroun répondent à ces caractéristiques. Ces territoires localisés administrativement dans la province du Woleu-Ntem (Nord-Gabon) et la région du Sud (Sud-Cameroun) forment une région transfrontalière à la confluence des souverainetés étatiques gabonaise et camerounaise (cf. carte n° 2). Dans ces deux collectivités territoriales, la présence de la frontière crée de l'activité économique accentue la circulation marchande et rapproche les populations locales. Pour ces raisons, la frontière est perçue comme une ressource (Amilhat Szary, 2006 ; Ndong Beka II, 2018 ; Cattaruzza, Monot, Paris, 2020 ; Rosière, 2021) qui prend la forme d'une rente frontalière³. En effet, « *tout un monde vit des asymétries frontalières (marchands et transporteurs, douaniers et militaires) exprimées par des différentiels de change, d'offre, de normes, de prix* » (Foucher, 2014, p. 36).

Carte 2 : Localisation de la région transfrontalière Nord-Gabon et Sud-Cameroun



- 6 En considération de ces processus, l'objectif de cet article est d'analyser si la région transfrontalière entre le Nord-Gabon et le Sud-Cameroun constitue un espace sans frontières, favorisant la libre circulation des citoyens communautaires sans entraves douanières ni contraintes administratives. L'analyse vise à évaluer comment cette absence de barrières contribue à stimuler le commerce transfrontalier et à promouvoir

le développement des coopérations transfrontalières. La frontière est envisagée comme une ressource qui attire et mobilise, selon les travaux de Karine Bennafla (2002) et de John Igue Ogunsola (1995), en offrant des opportunités, des profitabilités et des rentabilités grâce aux flux formels et informels qu'elle génère. Devant ces logiques, est-ce que l'édification de l'intégration régionale conduit à l'aboutissement d'une rente frontalière à la frontière? L'hypothèse qui émerge est la suivante : les régions frontalières servent de contexte propice à l'évaluation de la rentabilité de frontière. De même, la CEMAC devra s'appuyer sur elles comme fondations pour promouvoir l'intégration régionale.

- 7 Cette étude se fonde sur la combinaison d'un corpus documentaire (articles scientifiques et de presse, rapports officiels), de l'observation de terrain et à partir de 86 entretiens semi-directifs menés sur la frontière gabono-camerounaise entre juillet et septembre 2022. Ces entretiens ont été réalisés auprès des acteurs – gabonais et camerounais – représentatifs de la vie frontalière, notamment les fonctionnaires, les élus locaux, les habitants de la zone frontalière, les commerçants, les acheteurs et les routiers. Dans une première partie, l'article évoque les contours des fondements de l'intégration régionale : ses particularismes et les facteurs qui participent à son développement. Par contre, la deuxième partie contribue à l'analyse de ces différents enjeux, il s'agit, d'une part, des éléments qui concourent au renforcement de la coopération transfrontalière et, d'autre part, des obstacles et des freins qui obstruent son accroissement. Enfin, la dernière partie se consacre à démontrer que la frontière constitue une ressource pour les régions frontalières – population frontalière incluse – et l'État. Pour cette raison, des mécanismes d'attraction sont conçus pour saisir cette ressource.

Les fondements de l'intégration régionale dans l'espace frontalier du Nord-Gabon et du Sud-Cameroun

- 8 Les critères spatiaux et infrastructurels, de même que les échanges transfrontaliers, participent de la détermination du régionalisme entre le Gabon et le Cameroun. Ce régionalisme repose sur des éléments d'ordre historique, politique, économique et socioculturel.

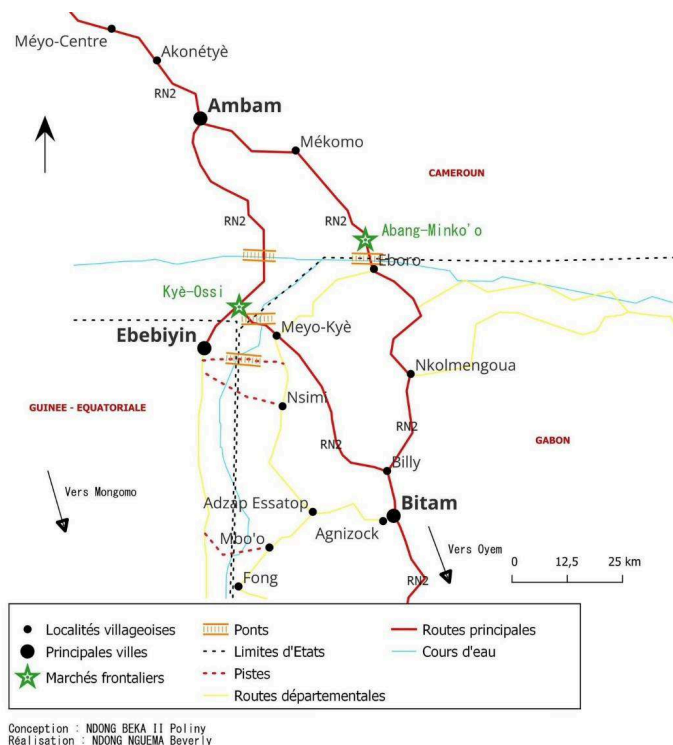
Les différentes particularités de l'intégration régionale

- 9 La province du Woleu-Ntem (Gabon) et la région du Sud (Cameroun) se caractérisent par un peuplement homogène, de part et d'autre de la ligne frontière, à savoir les « Fang »⁴. Par conséquent, la population de la région transfrontalière possède en commun des liens ethnolinguistiques, parentaux et matrimoniaux.

La population frontalière participe à la valorisation de la région transfrontalière par des initiatives de développement locales et socioculturelles. Dans ce cas précis, il s'agit de l'intégration « par le bas » (Mérino, 2011). En effet, entre le Nord-Gabon et le Sud-Cameroun des connexions et articulations lient par-delà des frontières des hommes et des activités. Certains organismes de l'Organisation des Nations Unies (ONU) favorisent des processus d'intégration sociale, qui débutent au niveau individuel ou local, en soutenant ces initiatives à travers des projets et des financements. C'est par exemple le cas du programme transnational « les jeunes tisserands de la paix » porté par

l'UNESCO⁵. Ce projet implique le Gabon, le Cameroun et le Tchad. Son objectif est de former un réseau de 1 800 jeunes pour les rendre acteurs dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les régions transfrontalières des trois pays.

Carte 3 : Infrastructures routières et marchés frontaliers



- 10 L'aménagement des infrastructures routières (routes, ponts, intersections, signalisations, etc.) est également un facteur d'intégration des territoires, des populations et de désenclavement des localités frontalières. C'est une garantie de la fluidité des mobilités et de l'intensification des échanges commerciaux. Les principales voies de communication routières transfrontalières sont issues de financements extérieurs à la CEMAC. Elles sont l'œuvre de l'Union européenne (UE) et de la Banque mondiale (BM). Il s'agit des ponts sur le Ntem et le Kyé et des tronçons routiers de la RN 2 (cf. carte 3) : — Kyé-Ossi (Cameroun) — Meyo-Kyé — Bitam (Gabon) et Ambam — Abang-Minko'o (Cameroun) — Eboro — Bitam (Gabon). La participation de l'Union européenne à ces projets participe des vœux de construction communautaire et de liaison par voie terrestre des villes du Caire (Égypte) et du Cap (Afrique du Sud). La construction de ces équipements favorise une dynamique marchande matérialisée par : le développement des marchés frontaliers ; des mobilités marchandes ; l'installation des commerçants, souvent allochtones à la région. L'effet de toutes ces logiques est la dynamisation des villes frontalières (Bitam, Kyé-Ossi, Ambam, etc.), avec la greffe sur de nombreuses activités économiques, ainsi que l'accroissement d'une population cosmopolite regroupant dorénavant plusieurs groupes communautaires et nationalités.

Les facteurs de l'intégration régionale

- 11 La construction de l'espace transfrontalier Gabon – Cameroun repose sur la combinaison des différents facteurs historiques, socioculturels, politiques et économiques.

Les frontières actuelles entre le Gabon et le Cameroun sont le résultat d'accords passés à la fin du XIX^e siècle entre les empires français et allemand. Pour mieux administrer ses possessions territoriales, la France procède au regroupement de ses territoires parmi l'Afrique Équatoriale Française (AEF)⁶. En réponse à un marchandage, la France cède le territoire gabonais du Woleu-Ntem à l'Allemagne en 1911⁷ au profit du Cameroun. La défaite allemande en 1918⁸ consacre, d'une part, la réintégration du Woleu-Ntem parmi les entités territoriales gabonaises et d'autre part, la mise sous double protectorat franco-britannique du Cameroun sous ses frontières antérieures à 1911.

- 12 La conséquence de l'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne (Bouquet, 2003) est l'homogénéité des entités communautaires dans des entités étatiques hétérogènes. En effet, le tracé des frontières par des puissances exogènes a pris peu en compte les réalités familiales et culturelles locales. Il en résulte actuellement d'un transnationalisme communautaire dans les périphéries de nombreux espaces nationaux africains. C'est le cas de la triple territorialité des « Fang » que l'on retrouve aussi bien au Nord-Gabon, au Sud-Cameroun et dans la partie continentale de la Guinée équatoriale. Malgré l'appartenance à des entités étatiques différentes, les « Fang » ont en partage les référentiels d'un groupe communautaire : la tribu⁹, le clan¹⁰, la tradition, la langue (*Fang*), la religion traditionnelle (*Biéri, Melane*) et une même structuration sociale¹¹. L'aspect social est, entre autres, une expression des dynamiques transfrontalières. C'est le résultat d'une même empreinte historique et sociale, laquelle aboutit à des zones de solidarité et de cohésion sociale (Alvergne, 2008). Ces dernières représentent des liens entre les membres d'un même clan ou qu'ils se trouvent en dépit de l'existence des frontières. Il en résulte des interactions spatiales et socioculturelles qui participent localement à l'intégration régionale.

Les dynamiques de l'intégration régionale entre le Nord-Gabon et le Sud-Cameroun

- 13 La mobilisation des objectifs de la construction communautaire entre le Gabon et le Cameroun est l'objet de cette section. Elle repose sur le développement des différentes formes de coopération transfrontalière. Toutefois, ce processus d'intégration régionale se confronte à la manifestation de plusieurs difficultés.

Le renforcement de la coopération transfrontalière

- 14 La coopération transfrontalière se définit comme « un partenariat entre des acteurs privés ou publics, séparés par une frontière d'État, et dont les actions ont des répercussions aux échelles régionales et locales, de part et d'autre de la frontière » (Mission Opérationnelle Transfrontalière, 2017). Elle se pose comme un outil d'intégration régionale (Medina, Diallo, 2020) dont le but est de faire des zones

frontalières des laboratoires de ladite intégration en levant les barrières liées à la présence de la frontière (Casteigts, 2003). L'objectif est de réduire les effets pénalisants des frontières (Reitel, 2018).

- 15 Après l'observation de la région transfrontalière Gabon – Cameroun, il apparaît un phénomène contradictoire. Il s'agit, d'une part, du vécu quotidien des frontaliers qui multiplient les échanges informels culturels¹², économiques¹³ et sociaux et, d'autre part, de la volonté des pouvoirs publics de forger les identités nationales et de contrôler les flux transnationaux.

Une forme de solidarité, reposant sur la pratique du sport, est promue par les jeunes de la région transfrontalière. Celle-ci repose sur l'organisation, chaque grande vacance scolaire, des tournois de football à l'exemple de celui de Meyo-Kyè (Gabon). Ces manifestations sportives voient la participation des localités frontalières gabonaises (Meyo-Kiè, Eboro, etc.), camerounaises (Abang-Minko'o, Kyé-Ossi, Ambam, etc.) et équato-guinéennes (Ebibiyin, Mongomo, etc.). Le sport est, de ce fait, un moyen d'extension supranationale. Il en est de même de la culture avec le festival international de Bitam. Cette rencontre culturelle valorise les danses folkloriques¹⁴, l'art culinaire, quelques jeux traditionnels (comme le *Songo*) du peuple « Fang ». L'organisation de ces événements sociosportifs constitue une association relationnelle de part et d'autre de la frontière internationale. Ils participent également au rayonnement de tous les territoires frontaliers, répondent aux objectifs d'inclusion communautaire et favorisent les interactions spatiales.

- 16 Sur le plan institutionnel, la collaboration entre administrations locales décentralisées est limitée. On relève l'absence de projets communs entre les collectivités locales gabonaises et camerounaises. Le même phénomène est perceptible par la faible organisation discursive entre les élus locaux¹⁵ du Woleu-Ntem et de la région du Sud sur les besoins exprimés par leurs populations respectives.

Cependant, certains officiels (gouverneurs, préfets, élus municipaux et départementaux, etc.) entretiennent des rapports qui se limitent à des visites mutuelles lors des manifestations relatives aux célébrations des fêtes nationales de chaque État¹⁶ (Messe Mbega, 2015). De même que des contacts non officiels sont parfois noués entre responsables administratifs qui, à chaque traversée de la frontière, présentent les civilités à leurs homologues du pays voisin.

- 17 La marginalisation de la coopération transfrontalière décentralisée entre les collectivités locales s'explique par l'absence d'application de la décentralisation au Gabon¹⁷, contrairement au Cameroun¹⁸. Cette situation se justifie par l'absence d'autonomie financière et administrative dont doivent bénéficier les collectivités territoriales gabonaises (Boudzanga, 2013). En conséquence, elles ne peuvent entreprendre aucun engagement d'ordre transnational sans l'autorisation du pouvoir central de Libreville, la capitale politique du Gabon. À cet effet, au Gabon, la loi 15/96 relative à la décentralisation, en son article 218, dispose que « *les collectivités locales peuvent établir des rapports bilatéraux ou multilatéraux avec des collectivités étrangères de même nature, sous réserve de l'approbation du gouvernement* »¹⁹.

- 18 L'appui à la réalisation de la coopération transfrontalière émane prioritairement des institutions communautaires (CEMAC et CEEAC²⁰) dans le souci de rapprocher les peuples et de dynamiser l'économie de l'Afrique centrale. C'est la réponse qu'apporte l'instauration du passeport biométrique CEMAC, en juillet 2000, à Bangui (République

centrafricaine)²¹. Son introduction vise à faciliter la libre circulation entre les six pays membres de la CEMAC. Toutefois, le Gabon est le dernier pays à l'homologuer, le 15 mai 2022, et il remplace progressivement les anciens passeports. Ces organisations régionales promeuvent également les initiatives locales et régionales de la coopération transfrontalière comme la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC (FOTRAC) : c'est une structure de rencontre socio-économique et culturelle qui vise la vulgarisation des différentes cultures et la compétitivité du marché intrarégional. Bien que la coopération transfrontalière soit dynamique, l'intégration régionale demeure entravée par divers obstacles.

Les obstacles à l'intégration régionale

19 La construction de l'intégration régionale « a été considérée comme une affaire des politiques et des officiels [...]. Les programmes ont été conçus et mis en œuvre sans réelle mobilisation des populations autour des enjeux » (Nations Unies/Centre de Développement sous régional de l'Afrique Centrale, 1998). Cette situation s'est traduite par l'absence de convocation d'initiatives populaires (référendum) pour souligner les aspirations de la population communautaire.

20 Sur le plan régional, de nombreuses rivalités obturent la construction communautaire. C'est le cas de la concurrence politique. Celle-ci oppose des pays comme le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale sur fond d'ambitions hégémoniques régionales. Cette rivalité s'est matérialisée, par exemple, sur le choix du pays devant abriter le siège de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). Confronté à la sélection du Gabon, le Cameroun créa une place boursière parallèle dénommée Douala Stock Exchange (DSX). Le choix de désignation du gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a aussi symbolisé cet antagonisme politique régional. Longtemps occupée par un citoyen gabonais, depuis le consensus de Fort-Lamy²², la Guinée équatoriale remet en cause cette configuration antérieure et prône, à partir de 2007, l'instauration du principe de rotation à la tête du governorat de la BEAC. Ainsi, le 17 janvier 2010, à Bangui (RCA), les chefs d'État de la CEMAC mettaient fin au consensus de Fort-Lamy et instituèrent le principe de la rotation par ordre alphabétique des États membres à la direction de toutes les institutions de la communauté. Il s'observe, par ces événements, que la concurrence l'emporte sur la complémentarité, et la prééminence régionale d'un État est fonction de sa puissance financière.

Par ailleurs, le Gabon, tout comme la Guinée équatoriale, en raison de leur faible démographie, éprouvent des réserves envers le Cameroun et le Congo. Cette méfiance se traduit par la peur du mythe de l'invasion humaine et de la spoliation économique (Loungou, 2010). Ces raisons sont des facteurs explicatifs qui éclaircissent la volonté de ces deux pays à appliquer tardivement la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC.

21 Les tracasseries administratives participent aussi à la difficulté d'opérationnalité de la libre mobilité dans la zone CEMAC. Elles se concrétisent par l'abondance de barrières policières sur les routes communautaires. En avril 2022, le président de la CEMAC, Daniel Ona Ondo, soulignait qu'il est impossible de circuler sur l'axe Douala – Yaoundé – Libreville en raison de l'édification de plusieurs postes de douane, de police et de gendarmerie²³ (Dzonteu, 2022). Il ajoutait que sur cette route, en partant de

Libreville, passant par Oyem, Bitam, Kyé-Ossi, Ebolowa jusqu'à Yaoundé, chaque étranger, voyageant ayant tous les documents afférents à son déplacement, doit déboursier 2 000 FCFA (3,04 €), considérées comme « *enregistrement* » à chaque poste de contrôle, sans qu'une quittance lui soit délivrée (Dzonteu, 2022). En territoire gabonais, entre Libreville et Bitam, on dénombre une trentaine de ces postes de contrôle. Il en résulte une entrave à la circulation transfrontalière des usagers et une institutionnalisation des bakchichs par des forces de sécurité. Toutefois, la présence de ces barrières frontalières garantit une sécurisation des marchés nationaux.

- 22 Avec la libéralisation du commerce transfrontalier, les Gabonais craignent une ruée des exportations camerounaises qui mettrait en difficulté une production locale peu compétitive. Cette situation explique aussi le choix de certaines brigades à outrepasser leur mission. C'est le cas de la brigade phytosanitaire dont le rôle est d'assurer le contrôle de la qualité sanitaire des produits végétaux et des produits dérivés (fruits, légumes, etc.). Cette nouvelle taxe, dépourvue de toute base légale, s'applique aux produits non périssables comme le contreplaqué, la friperie et les outils mécaniques, etc.

Les frontières : fenêtres d'opportunité de développement local et national

- 23 Le concept de frontières ressources est compris comme la capacité des populations frontalières à traverser les frontières pour bénéficier des différences qu'elles instituent (Sohn, 2022). Ce concept renvoie aussi à la capacité des acteurs de se saisir, en fonction de leurs compétences, des opportunités qui découlent des disparités frontalières (Piermay, 2005). En outre, à cause des nombreuses activités marchandes qu'elle génère, la frontière constitue une source d'opportunité d'affaires qui procure diverses formes de profit ou de rente aux échelles locales et nationales.

Les villes frontalières vivant de la frontière

- 24 Une part considérable de la population du Woleu-Ntem, et de la région du Sud, vivent d'activités marchandes à la frontière. Ces pratiques commerciales locales tirent parti des écarts de niveau de vie et de l'offre variable des marchés nationaux pour prospérer (Rosière, 2021). La nature du commerce entretenue dans ces régions frontalières se constitue de réseaux commerçants dont certains produits (appareils électroménagers, téléphone mobile, pièces détachées, etc.) proviennent du reste du monde (Bennafla, 2002a). L'ensemble de ce commerce frontalier répond à plusieurs attentes : réduction de la pauvreté, résorption du chômage et valorisation de la production agricole locale.
- 25 En raison de l'intensité des flux commerciaux, la frontière entre le Gabon et le Cameroun est devenue un lieu d'effervescence (Bennafla, 2002a). Les échanges entre ces deux pays reposent sur une mosaïque de places marchandes dont l'essentiel se situe en territoire camerounais. La présence de ces marchés est stimulée par la présence de trois frontières étatiques (Gabon – Cameroun – Guinée équatoriale)²⁴, des infrastructures de communication carrossables, des différentiels de niveau de vie et des écarts de prix pratiqués entre les économies nationales. Fondement de l'économie régionale transfrontalière, les marchés frontaliers (cf. carte 3) sont des lieux de

rencontre entre commerçants et clients de pays limitrophes (Ndong Beka II, 2022 ; Nguema Engo, 1997, 2007). Leur implantation par les autorités camerounaises répond à un objectif : la polarisation de l'espace transfrontalier à travers l'attrait des ressources économique-financières gabonaises et l'inondation du marché intérieur gabonais de l'excédent de la production vivrière camerounaise. Cette condition est bénéfique, car l'économie gabonaise, largement tributaire de l'exploitation des ressources naturelles (pétrole, mine, forêt, etc.), présente une valorisation et un développement des productions agricoles limités (Amilhat Szary, 2015).

- 26 Les principaux marchés frontaliers se trouvent à Kyé-Ossi et à Abang-Minko'o (cf. carte 3), distants de moins de dix kilomètres de la frontière gabonaise. Le premier de la ville éponyme de Kyé-Ossi est le plus fréquenté par la clientèle gabonaise. Sa particularité est d'offrir une variété de produits vivriers (bananes, tomates, choux, piments, oignons, etc.), vestimentaires (tissus, pagnes, wax, etc.), d'espèces bovines (bœufs, moutons, chèvres, etc.) et des biens manufacturés (appareils hi-fi, électroménagers, accessoires de maison, etc.). Par contre, celui d'Abang-Minko'o, localement nommé « *marché mondial* » par les Gabonais et « *marché international* » par les Camerounais, est destiné exclusivement à la commercialisation des produits agricoles. Initialement, ce marché devait refléter l'intégration entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale. En effet, sa vocation était d'abriter les productions agricoles représentatives de chacun de ces pays. Contrairement aux Camerounais, les Gabonais et les Équato guinéens n'ont pas manifesté un grand intérêt pour cet espace commercial. Néanmoins, c'est une zone franche ouverte aux habitants de la région transfrontalière. En outre, c'est par ce marché que le Cameroun alimente le Gabon de sa production agricole. Et inversement, le Gabon, grâce au marché de Bitam, approvisionne le Cameroun en produits laitiers (poudre et concentré), produits halieutiques (sardines, harengs et maquereaux fumés, etc.), volaille (poulet, canard congelé), riz importés d'Asie plus faiblement taxée et dédouanée au port d'Owendo²⁵. Par conséquent, la frontière constitue un champ d'opportunité (Barth, 1999) dont profitent les deux pays.
- 27 Les échanges économiques et marchands exercés dans ces différents marchés sont essentiellement informels à cause de leur absence dans les statistiques officielles. Notamment, elles sont l'œuvre d'acteurs agissant en réseaux individuels ou collectifs. Ainsi, « *les zones frontalières participent d'une géographie de l'informalité* » (Bennafla, 2013, p. 110, 2014, p. 1354) où se pratiquent le commerce transfrontalier, les échanges socioculturels et les partenariats entre entités territoriales limitrophes. En conséquence, la frontière génère des bénéfices considérables pour certains acteurs locaux (population frontalière, collectivité locale, etc.). En retour, ces derniers contribuent à la création des ressources frontalières.

Les mécanismes étatiques de captation des ressources frontalières

- 28 L'ensemble des flux licites et illicites contribuent à affirmer et à confirmer la frontière étatique, à construire l'État et à perpétuer les cadres nationaux (Bach C., 2008 ; Bennafla, 2002 ; Roitman, 1998). Autrement dit, la subversion économique des frontières consolide les territoires de l'État (Bennafla, 2002b, 2003). En effet, pour marquer sa présence à la frontière, l'État dispose de plusieurs administrations qui remplissent ses fonctions régaliennes. Ces institutions étatiques assurent la

surveillance, le contrôle de la conformité des mouvements migratoires et des flux commerciaux dans les différents postes de contrôle frontalier. En d'autres termes, elles garantissent les fonctions sécuritaires et fiscales. Pour ce qui est du contrôle des flux commerciaux, les entités étatiques qui ont la charge sont : la Direction Générale du Commerce ; l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire ; la douane (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Les différentes administrations gabonaises de contrôle des flux commerciaux à la frontière

Contrôleurs	Textes réglementaires	Missions
Direction Générale du Commerce	Décret n° 1574/PR/MICOCO du 19 septembre 1985 portant attribution du commerce et de la consommation.	Assure la conformité des pratiques commerciales avec la réglementation en vigueur.
Agence Gabonaise de la Sécurité Alimentaire	Décret n° 066/PR/MAPDR du 10 juillet 2013 portant modification de certaines dispositions du décret n° 0292/PR/MAPPDR du 18 février 2011 portant création de l'AGASA.	Veille au respect des normes sanitaires sur les produits échangés.
Douane	Décret n° 0422/PR/MDDEPIP du 9 août 2016 portant réorganisation de la Direction des Douanes et Droits Indirects.	Veille au respect de la réglementation en matière de douane, notamment le paiement des taxes douanières.

Source : Auteur, 2023

- 29 En dehors de leur mission initiale, les différents appareils administratifs susmentionnés assurent, d'une part, la protection de l'espace économique gabonais et, d'autre part, perçoivent les taxes, les droits de douane liés aux échanges extérieurs de marchandises et l'impôt sur la valeur ajoutée. En conséquence, la frontière n'est plus une barrière ou une contrainte. Les taxes fiscales et douanières qu'elle génère contribuent désormais à alimenter le trésor public en devises. Pour cette raison, la prise de contrôle, tous comme la gestion de la frontière revêtent une importance pour l'état et ses finances publiques. À cet effet, l'État mobilise la frontière comme une ressource (Nugent, Asiwaju, 1996 ; Bennafla, 2002c ; Piermay, 2005 ; Barnes et al., 2015) qui prennent désormais la forme d'une interface de profit (Saintin, 2021). Cela parce que l'ouverture de la frontière rend possible la captation des flux internationaux et profite aux économies nationales et locales (Hansen, 1977). En d'autres termes, l'exploitation de la frontière engendre des bénéfices et en fait une ressource (Vaughan, 2021).

Cependant, cette frontière ne constitue pas encore une « rente » frontalière (Saintin, 2021). D'une part, les acteurs privés, composés essentiellement de firmes transnationales, n'ont pas encore établi de présence significative dans l'une des régions. D'autre part, les différences réglementaires et normatives entre le Gabon et le Cameroun, notamment dans leurs régions frontalières respectives, ne permettent pas de bénéficier d'un avantage notable.

- 30 Le gouvernement gabonais a mis en place une structure nationale chargée de la gestion de la zone des trois frontières. Celle-ci repose sur un projet de décret portant création,

organisation et fonctionnement du Programme de Développement Intégré de la Zone des Trois Frontières (PDIZTF), Gabon – Cameroun et Guinée équatoriale²⁶. Ce projet vise la promotion d'un pôle de développement intégré. Il devra agir dans : l'amélioration des conditions de vie des populations frontalières ; la diversification des économies des trois pays ; la participation au renforcement de la sécurisation des frontières ; l'impulsion d'une plus grande dynamique en faveur de la coopération transfrontalière entre ces pays. La mise en place de ce projet répond aux orientations de la CEMAC qui portent sur l'amélioration des conditions des populations dans une perspective d'intégration sous-régionale et la densification des échanges commerciaux et culturels transfrontaliers, dans le respect de leurs intérêts nationaux respectifs (Ntoutoume, 2023). Cependant, l'atteinte de certains objectifs initiaux de ce projet reste à réaliser, notamment l'amélioration des conditions de vie des populations frontalières et la diversification des économies des trois pays concernés. En revanche, il a permis de renforcer la sécurisation des frontières et de poser les prémices de la coopération transfrontalière entre ces pays.

Conclusion

- 31 Le but de cette réflexion était d'examiner d'une part, l'aboutissement de l'intégration régionale dans l'espace transfrontalier Nord-Gabon et Sud-Cameroun et, d'autre part, la plausible profitabilité et rentabilité de cette frontière.

Cette analyse a permis de constater que cette région est confrontée à une double dynamique. Certes, encouragés par la CEMAC, les enjeux économiques et commerciaux sont indispensables à la mise en œuvre d'un espace d'intégration entre les collectivités locales frontalières ainsi que leurs populations respectives. Ladite population, à travers sa cohésion sociale, manifeste la volonté de vivre cette régionalisation. D'autant plus qu'il existe une continuité ethnolinguistique au-delà de la frontière étatique, marquée par des liens communs historiques, familiaux, culturels, religieux, etc. En revanche, les pesanteurs politiques et les intérêts individuels propres à la fois au Gabon et au Cameroun annihilent cette volonté de l'organisation régionale. Elles renvoient aux relations d'ambiguïté entretenue par les dirigeants gabonais et camerounais, caractérisées par la quête de leadership régional. Plus exactement, les rivalités politiques entravent la croissance du commerce transfrontalier et la libre circulation des personnes. Cette entrave se manifeste par le maintien d'un réseau de barrages policiers, de barrières frontalières et surtout d'une surabondance de services de contrôle aux frontières de diverses natures : sécuritaire, phytosanitaire, fiscale, etc. Défavorable à l'ouverture de ses frontières, le Gabon, par cette politique de sécurisation de ses marges, poursuit la volonté de contrôler les flux migratoires et de dissuader les migrants économiques.

- 32 La libre circulation des personnes officiellement admises dans la CEMAC est relative de l'échelle locale à celle nationale entre le Gabon, la Guinée équatoriale et le reste des pays de la CEMAC. Manifestement, si la liberté de circulation des personnes s'effectue sans difficulté entre les différentes villes du Woleu-Ntem et celles de la région du Sud, elle reste subordonnée à plusieurs conditionnalités pour circuler librement dans l'hinterland gabonais, principalement à Libreville et Port-Gentil, respectivement capitale politique et économique. En effet, le ressortissant communautaire, en dehors du passeport biométrique, doit le plus souvent présenter aux agents de l'immigration

une lettre d'invitation, un carnet de vaccination international, une réservation d'hébergement, un motif de séjour, un justificatif de ressource. Cette situation résume la réticence du gouvernement gabonais à appliquer la libre circulation, malgré son effectivité depuis 2015.

- 33 La frontière entre le Gabon et le Cameroun peut être considérée comme une ressource pour les populations locales, les collectivités locales et les États. Les bénéficiaires des activités commerciales et de distributions des produits agricoles exercées à cause de la présence de multiples marchés frontaliers sont : les commerçants ; les riverains de la frontière et les localités frontalières. Toutefois, l'État tire aussi profit de la frontière essentiellement grâce à l'ensemble des taxes douanières. Dès lors, chacun de ces acteurs a réussi à tirer profit de la situation en négociant la frontière de manière avantageuse. En somme, ces opportunités et profitabilités produisent la mutation de la frontière en aubaine frontalière qui désigne « *l'ensemble des possibilités financières, sociales, culturelles, offert par la frontière* » (Rosière, 2021).

BIBLIOGRAPHIE

ALVERGNE, C., 2008, *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala Editions.

AMILHAT SZARY, A.-L., 2006, *Après les frontières, avec la frontière : nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, Editions de l'Aube.

AMILHAT SZARY, A.-L., 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Presses Universitaires de France.

BACH C., D., 2008, « The lure of parochialism : Cross-border regionalism as a gateway », in I. Taylor & F. Söderbaum (Éd.), *Afro-regions*, Uppsala : Afrika institue, p. 171-180.

BARNES, C., CLAPHAM, C., ADUGNA, F., DECLICH, F., SCHLEE, G., CASSANELLI, L., et al., 2015, *Borders and Borderlands as Resources in the Horn of Africa* (D. Feyissa & M. V. Hoehne, Éd.), Woodbridge, James Currey.

BARTH, F., 1999, « Boundaries and connections », in *Signifying Identities*, London, Routledge, p. 17-36.

BENNAFLA, K., 2002a, *Le commerce frontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Karthala Editions.

BENNAFLA, K., 2002b, *La restructuration des espaces frontaliers en Afrique centrale*, Lille, France, Atelier national de Reproduction des Thèses.

BENNAFLA, K., 2002c, « Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 79, n° 2, p. 134-146.

BENNAFLA, K., 2003, « Commerce, marchés frontaliers et villes-frontières en Afrique centrale », in *Villes et frontières*, Paris, p. 137-150.

- BENNAFLA, K., 2013, « L'instrumentalisation et la légitimation des frontières d'Etat à l'aune des circulations de marchandises », En ligne : https://academia.edu/7418067/L_instrumentalisation_et_la1égitimation_des_frontières_à_l_aune_de_la_circulation_de_marchandises_2012.
- BENNAFLA, K., 2014, « État et illégalisme : quelle géographie ? Une approche par les flux marchands depuis l'Afrique et le Moyen-Orient », *Annales de géographie*, n° 700, p. 1338-1358.
- BOUDZANGA, P.-B. A., 2013, « Intégration régionale et décentralisation entravées en Afrique centrale », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, En ligne : <https://espacepolitique.revues.org/2866>.
- BOUQUET, C., 2003, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, vol. 56, n° 222, p. 181-198.
- CASTEIGTS, M., 2003, « Enjeux et limites de la coopération transfrontalière », *Territoires 2020 – Les nouvelles échelles territoriales – DATAR*, p. 1-9.
- CATTARUZZA, A., MONOT, A., PARIS, F., 2020, *Frontières*, Bréal.
- DZONTEU, D. C., 2022, « Libre circulation dans la zone Cematic : "Il y a trop de barrages", dénonce Daniel Ona Ondo », *Gabonreview.com | Actualité du Gabon |*, En ligne : <https://www.gabonreview.com/libre-circulation-dans-la-zone-cematic-il-y-a-trop-de-barrages-denonce-daniel-ona-ondo/>.
- FLAESCH-MOUGIN, C., LEBULLENGER, J., 2010, *Regards croisés sur les intégrations régionales : Europe, Amérique, Afrique*, Bruxelles, Emile Bruylant.
- FOUCHER, M., 2014, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, Paris, CNRS.
- GBAGUIDI, O. A., 2013, « Cinquante ans d'intégration régionale en Afrique : un bilan global », *Techniques Financières et Développement*, vol. 111, n° 2, p. 47-62.
- HANSEN, N., 1977, « Border regions : A critique of spatial theory and a European case study », *The Annals of Regional Science*, vol. 11, n° 1, p. 1-14.
- IGUE OGUNSOLA, J., 1995, *Le territoire et l'état en Afrique : Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala.
- LOUNGOU, S., 2010, « La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la C.E.M.A.C : entre mythes et réalités », En ligne : <http://belgeo.revues.org/7096>.
- MAREĚ, N., RICHARD, Y., 2020, *Dictionnaire de la régionalisation du monde*, Neuilly, Atlante.
- MEDINA, L., DIALLO, M. M., 2020, « Les coopérations transfrontalières comme outils d'intégration régionale : analyse croisée dans les Suds (Amérique centrale, Afrique de l'Ouest) », *Belgeo. Revue belge de géographie*, En ligne : <https://journals.openedition.org/belgeo/43693>.
- MÉRINO, M., 2011, « L'intégration régionale "par le bas", force de l'East African Community (EAC) », *Géoeconomie*, vol. 58, n° 3, p. 133-147.
- MESSE MBEGA, C.-Y., 2015, « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, En ligne : <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/1724>.
- MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE, 2017, « Les territoires transfrontaliers, la fabrique de l'Europe », en ligne : http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/FR_brochure_territoires_tf_MOT.pdf.

- NATIONS UNIES/CENTRE DE DÉVELOPPEMENT SOUS RÉGIONALE DE L'AFRIQUE CENTRALE, 1998, « Redynamiser l'intégration en Afrique Centrale », p. 29.
- NDONG BEKA II, P., 2018, *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale : Logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, Editions L'Harmattan.
- NDONG BEKA II, P., 2022, « Les pratiques marchandes dans la région frontalière Gabon-Cameroun », *Histoire et Analyse des Relations Internationales et Stratégiques*, n° 006, p. 38-50.
- NGUEMA ENGO, P., 1997, *Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée-Equatoriale*, Thèse de doctorat de Géographie, Bordeaux, Université de Bordeaux 3.
- NGUEMA ENGO, P., 2007, « Villes et intégration régionale transfrontalière (Gabon — Cameroun) », *Villes en Parallèle*, vol. 40, n° 1, p. 118-151.
- N'KODIA, C., 2000, *L'intégration économique : les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, Editions L'Harmattan.
- NTOUTOUME, L., 2023, « Gabon : vers une structure nationale de gestion de la zone des 3 frontières », *Gabonreview.com | Actualité du Gabon |*, En ligne : <https://www.gabonreview.com/gabon-vers-une-structure-nationale-de-gestion-de-la-zone-des-3-frontieres/>.
- NUGENT, P., ASIWAJU, A., 1996, *African Boundaries: Barriers, Conduits and Opportunities*, London : Pinter.
- OYAYA, J. R., 2001, « L'oubli des réalités régionales dans l'intégration en Afrique centrale : le cas de la CEMAC », *Mondes en développement*, vol. 115-116, n° 3-4, p. 103-113.
- PIERMAY, J. L., 2005, « La frontière et ses ressources : regards croisés », in B. Antheaume & F. Giraut (Éd.), *Le territoire est mort : vive les territoires ! : une refabrication au nom du développement*, Paris, IRD, p. 203-221.
- REITEL, B., 2018, « Frontière », *Dictionnaire de la régionalisation du monde*, p. 163-164.
- RENARD, J.-P., 1997, *Le géographe et les frontières*, Editions L'Harmattan.
- RICHARD, Y., 2014, « Régionalisation, régionalisme et intégration régionale : concepts flous et nécessaire clarification », in *La régionalisation du monde*, Hommes et sociétés, Paris, Karthala, p. 21-43.
- ROITMAN, J., 1998, « The Garrison-Entrepôt (L'entrepôt-garnison) », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 38, n° 150/152, p. 297-329.
- ROSIÈRE, S., 2021, *Géographie politique et géopolitique : Une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses.
- SAINTIN, A., 2021, « Les États et leurs frontières : puissance et souveraineté dans la mondialisation », in Repères, Paris, La Découverte, p. 257-274.
- SOHN, C., 2022, « La frontière comme ressource : vers une redéfinition du concept », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, vol. 99, n° 2, p. 11-30.
- TSAFACK NANFOSSI, R., TAMBA, I., 2003, « Enjeux et problématique de l'intégration économique en Afrique centrale », in *L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives*, Paris, Karthala Editions, p. 43-58.
- VAUGHAN, A., 2021, « How Our Abuse of Nature Makes Pandemics Like Covid-19 More Likely », *New Scientist*, En ligne : <https://www.newscientist.com/article/mg24933240-800-how-our-abuse-of-nature-makes-pandemics-like-covid-19-more-likely/>.

ZOGO NKADA, S.-P., 2011, « La libre circulation des personnes : réflexions sur l'expérience de la C.E.M.A.C. et de la C.E.D.E.A.O. », *Revue internationale de droit économique*, vol. t.XXV, n° 1, p. 113-136.

NOTES

1. Il s'agit de l'Acte additionnel n° 08/CEMAC-CEE-SE du 29 juin 2005.
2. C'est l'Acte additionnel n° 01/13-CEMAC-070 U-CCE-SE du 14 juin 2013. Toujours concernant la libre circulation dans l'espace CEMAC, un nouvel acte (n° 08/05-CEMAC-CCE-SE du 25 juin 2015) sera adopté par l'ensemble des pays membres en juin 2015. Faisant suite à ces différents actes, le gouvernement gabonais annonce l'entrée en vigueur de la circulaire n° 001/MISDL/MDN du 19 octobre 2017 relative à la libre circulation des personnes en zone CEMAC à compter du 20 octobre 2017.
3. C'est l'ensemble des bénéficiaires que l'on peut tirer d'une activité économique du fait de la présence d'une frontière.
4. Au Cameroun, il porte la dénomination de « *Béti, Boulou* » et il représente près de 20 % de la population ; au Gabon et en Guinée équatoriale, les Fang constituent respectivement 36 % et 70 % de la population (N'kodia, 2000 ; Oyaya, 2001).
5. Il s'agit de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
6. C'est une entité politique et administrative composée de l'Oubangui-Chari (actuelle République centrafricaine), du Gabon, du Moyen-Congo (actuelle République du Congo) et du Tchad.
7. Elle résulte de la crise d'Agadir. Pour compenser cette perte territoriale, la France reçoit de l'Allemagne le protectorat sur le Maroc.
8. Elle marque la fin de la Première Guerre mondiale et à la défaite de l'Allemagne.
9. C'est une forme segmentaire d'organisation sociale. Le segment de base est une famille élargie, d'une profondeur de trois ou quatre générations.
10. Localement désigné « *Ayõn* », c'est un ensemble d'individus qui se considèrent issus unilinéairement en ligne paternelle ou maternelle d'un ancêtre commun légendaire ou mythique. Cette communauté de sang s'exprime par un nom générique. Plusieurs clans peuvent former une tribu ; plusieurs tribus peuvent former une ethnie.
11. Elle correspond à l'organisation sociale qui se fonde sur la parenté dont l'une des caractéristiques est la connaissance de l'arbre généalogique du père et de la mère par chacun des individus.
12. Elles concernent les interactions entre les communautés locales qui partagent les traditions, les coutumes et les pratiques.
13. Ces échanges impliquent les secteurs de l'agriculture, du commerce local et plusieurs autres activités économiques.
14. Ce sont essentiellement des danses traditionnelles comme l'*élône*, le *Mvet*, le *Nkoût*, etc.
15. Il s'agit des conseillers municipaux, départementaux et régionaux.
16. Le 17 août de chaque année au Gabon correspond à la célébration de la fête de l'indépendance. Par contre, au Cameroun, tous les 20 mai, le pays célèbre la fête nationale de l'État unitaire.
17. En dépit de la loi n° 15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation et de la loi n° 001/2014 du 14 juin 2015 relative à la décentralisation.
18. L'application de la décentralisation au Cameroun repose sur les lois n° 2004/017, n° 2004/018, n° 2004/019 du 22 juillet 2004 et la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées de 2019.

19. Loi relative à la décentralisation : loi n° 15/96, chapitre deuxième de la coopération internationale du 6 juin 1996.
 20. C'est la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale.
 21. Ce passeport repose sur le règlement n° 1/00-CEMAC-042-CM-04 instituant le passeport CEMAC. Le 3 août 2002, la décision n° 16/02/UEAC-042-CM-08 donne mandat au secrétariat exécutif de produire les premiers passeports CEMAC. En janvier 2003, à Libreville (Gabon), les premiers carnets de passeports sont remis aux chefs d'État de la communauté. Le 25 avril 2005, à N'Djamena (Tchad), les dirigeants de la CEMAC décident de l'entrée en vigueur du passeport biométrique de la CEMAC.
 22. Cet accord adopté dans l'actuel N'Djamena, en 1973, fixe les règles de la répartition des principaux postes des institutions de la CEMAC. Le poste de gouverneur de la BEAC revenait au Gabon et celui de vice-gouverneur au Congo ou au Tchad.
 23. Hormis ces postes des forces de défense et de sécurité, on relève aussi la présence de l'Agence Gabonaise de la Sécurité Alimentaire (AGASA), de l'Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement (IHPA), du ministère du Commerce, du Conseil Départemental, etc.
 24. Cette région porte le qualificatif de « zone des trois frontières », car elle lie à la fois, le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale.
 25. C'est une ville portuaire située à 17 km de Libreville, capitale du Gabon.
 26. Initié par le ministère des Affaires étrangères, ce projet a été adopté lors du Conseil des ministres du lundi 20 février 2023. Le même projet est entériné au Cameroun par le décret n° 2013/885/CAB/PM du 19 novembre 2013.
-

RÉSUMÉS

Cet article porte sur le processus d'intégration régionale dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Cet espace communautaire présente un retard en matière de libre circulation des personnes, des biens et des services vis-à-vis des autres intégrations régionales sur le continent. Pour y remédier, la CEMAC a entrepris l'élaboration de plusieurs cadres institutionnels (traités, protocoles, déclaration, etc.), dont les finalités sont de parvenir à un démantèlement des frontières entre États membres et à un approfondissement des coopérations transfrontalières. Dès lors, cette contribution a pour ambition de vérifier la mise en œuvre concrète de ces cadres institutionnels censés favoriser le développement des coopérations transfrontalières. L'hypothèse énoncée est que les régions frontalières participent à la matérialisation de ces dynamiques. Cela explique le choix de la province gabonaise du Woleu-Ntem, située au nord du Gabon, et de la région Sud du Cameroun. Ces deux entités territoriales distinctes partagent une frontière commune, qui sépare le Gabon du Cameroun. La méthodologie utilisée repose sur la combinaison d'un corpus documentaire (articles scientifiques et de presse, rapports officiels), de l'observation de terrain et des entretiens – avec les fonctionnaires, les élus locaux, la population frontalière, les commerçants et les routiers.

This article examines the process of regional integration in the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC). CEMAC lags behind other regional organisations on the continent in terms of the free movement of people, goods and services. To remedy this situation, CEMAC has developed a number of institutional frameworks (treaties, protocols, declarations, etc.) aimed at removing borders between Member States and deepening cross-border

cooperation. The objective of this contribution is to verify the practical implementation of these institutional frameworks, which are supposed to foster the development of cross-border cooperation. The hypothesis put forward is that border regions participate in the materialisation of these dynamics. This explains the choice of the northern Gabonese province (Woleu-Ntem) and the southern region of Cameroon. These distinct territorial entities share a common border separating Gabon from Cameroon. This is why this study is part of the border studies framework. The methodology used is based on a combination of documentary research, field observation and semi-structured interviews conducted between July and September 2022. The results identify the border not as a barrier, but rather as an area of resources from which many players (states, local authorities, border residents) benefit. In addition to the field survey, we drew on a number of previous studies to arrive at this result. Research by Oyaya (2001) focuses on the a-spatial dimension of customs union theory and the marginalisation of regional realities. Next, Tsafack Nanfossi and Tamba (2003) examine the driving forces behind economic integration in Central Africa. Nguema Engo (2007) then looks at the initiatives taken by border towns to promote the well-being of resident populations and improve relations between border localities. Loungou (2010) and Zogo Nkada (2011) then examine the free movement of people in the CEMAC area. The first analyses the differences between Member States on this issue, with countries that are reluctant (Gabon and Equatorial Guinea) and those that are in favour (Cameroon, Congo, Central African Republic and Chad). The second is a comparative study of the state of construction of free movement between CEMAC and the Economic Community of West African States (ECOWAS). This is subject to numerous obstacles in CEMAC, whereas it is effective in ECOWAS. Finally, the work of Boudzanga (2013) highlights the resistance of the central powers in Gabon and Cameroon to the virtuous decentralisation process. In the first part, the article outlines the foundations of regional integration: its specific features and the factors that contribute to its development. The second part, on the other hand, contributes to the analysis of these different issues, between the elements that contribute to the strengthening of cross-border cooperation and the obstacles and brakes that obstruct its growth. Finally, the last part is devoted to demonstrating that the border is a resource for border regions and the State. For this reason, attraction mechanisms are designed to seize this resource.

INDEX

Mots-clés : CEMAC, intégration régionale, frontière, Nord-Gabon, Sud-Cameroun

Keywords : CEMAC, regional integration, border, North Gabon, South Cameroon

AUTEUR

POLINY NDONG BEKA II

Maître-Assistant en Géographie politique

Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines

Centre d'Études et de Recherches en Géosciences Politiques et Prospectives (CERGEP)

Université Omar Bongo de Libreville

poliny25@hotmail.com